

# Invitation à une activité de formation continue



**Titre :** Soyez l'expert : Inhibition du sglt2 et paramètres cardiorénaux. Des essais cliniques aux données en situation réelle

**Date :** mardi le 19 juin 2018

**Lieu :** Restaurant Le Sterling

**Coordonnées :** 835 Rue Jacques Cartier, Gatineau, J8T-2W3

## Objectifs

À la fin de la présentation le participant sera en mesure de :

Conférence Dr Richard Dumas

1. Évaluer les complications cardio-rénales du diabète
2. Discuter du mode d'action des inhibiteurs du SGLT2 (iSGLT2) et des données relatives à leur efficacité et à leur innocuité qui sont tirées des essais de phase III
3. Discuter des nouvelles lignes directrices du diabète 2018

Conférence Dr Christian Constance

1. Expliquer les résultats cardiorénaux des essais axés sur les résultats portant sur les iSGLT2 et les intégrer dans la pratique clinique
2. Différencier les résultats obtenus dans les études randomisées de grande envergure de ceux obtenus dans les études en situation réelle
3. Discuter de cas clinique

**Président de séance :** Dre. Nathali Gomez

## Horaire

2018-06-19	18:00	19:30	Conférence	INHIBITION DU SGLT2 ET RÉSULTATS CARDIORÉNAUX Données des essais cliniques et données en situation réelle - Partie 1	Dr. Dr Jean - Marie Eckoe
2018-06-19	19:30	19:45	Pause/Repas		
2018-06-19	19:45	21:15	Conférence	INHIBITION DU SGLT2 ET RÉSULTATS CARDIORÉNAUX Données des essais cliniques et données en situation réelle - Partie 2	Dr. Christian Constance

SVP confirmer votre présence auprès de Jean-Michel Desrosiers au 418-860-8592 ou [jdesrosi@its.jnj.com](mailto:jdesrosi@its.jnj.com)

L'Association des médecins omnipraticiens de Ouest du Québec, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 3.00 heure(s) de crédits de catégorie 1 aux participants à cette activité. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté ([www.cqdpcm.ca](http://www.cqdpcm.ca)).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Janssen

Cette activité donne droit aux allocations du fonds de formation.

